

Image not found or type unknown



Crédit immobilier en cas de divorce

Par **dsand06**, le **04/05/2009** à **11:14**

Bonjour,
J'ai quitté le domicile conjugal, main courante faite, après violence conjugal. J'ai un crédit pour notre maison de 450€ par mois durant 20 ans. comment puis-je faire pour récupérer mon bien dans la mesure où je continue à payer alors que je n'habite plus ce domicile ce qui me bloque pour la location d'un appartement pour ma fille et moi-même ?
Merci de bien vouloir me répondre dès que possible.
Très cordialement,
Sandrine DUMAY épouse TRAVERSE